

La langue des signes n'est pas une pantomime !

Darren Daz Saunders

Number 797, July–August 2018

S'ouvrir à la culture sourde

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88424ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Saunders, D. D. (2018). La langue des signes n'est pas une pantomime !
Relations, (797), 21–22.

LA LANGUE DES SIGNES N'EST PAS UNE PANTOMIME!

Méconnues, les langues des signes sont trop souvent dépréciées. Leur histoire, leur structure et leur grande variété attestent toutefois leur capacité d'exprimer la complexité du réel et de s'adapter à des contextes culturels très divers.

Darren (Daz) Saunders

L'auteur est doctorant en linguistique à l'Université du Québec à Montréal

Si vous êtes chanceux, vous avez peut-être déjà aperçu des gens dans votre entourage communiquer dans une langue des signes. C'était peut-être un voisin à qui vous n'avez jamais parlé, une relation éloignée qui participe rarement aux événements familiaux ou les parents d'un ami de votre enfant à l'école, qui sont sourds et s'expriment dans une langue des signes. Vous avez peut-être

pensé que ces personnes communiquaient dans le « langage des signes », que tous les Sourds utilisent, et qui serait universel. Cette idée reçue, malheureusement, est répandue partout, incluant ici, au Québec. Ce « langage », en fait, est une langue à part entière, et comme pour toutes les langues parlées, il n'y a pas de langue des signes universelle.

Comme les langues orales, les langues des signes se sont distinguées les unes des autres suivant leur propre évolution autour du monde. Un exemple qui illustre cette diversité est le fait que les signeurs des pays anglosaxons (Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande et Australie) s'expriment dans des langues des signes différentes : la langue des signes américaine (ASL) pour l'Amérique du Nord anglophone ; la langue des signes britannique (BSL) ; la langue des signes néo-zélandaise (NZSL) ; et l'Auslan (pour la langue des signes australienne). De la même manière, les langues des signes québécoise (LSQ) et française (LSF) sont deux langues distinctes, même si la langue officielle dans ces deux pays est le français. Les deux langues ont en effet connu une évolution historique propre.

Un survol historique

Il faut savoir que l'ASL, la LSF et la LSQ sont néanmoins issues d'une même source, puisque ces langues des signes proviennent de la vieille langue des signes française, qui existait avant la LSF telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est un professeur français sourd, Laurent Clerc (1785-1869), ayant grandi en utilisant la vieille LSF, qui a importé celle-ci aux États-Unis à l'invitation d'un professeur américain, Thomas Gallaudet, fondateur de la première école pour élèves sourds à Hartford, au Connecticut, en 1817. C'est ainsi que la vieille LSF s'est implantée aux États-Unis et y a évolué pour devenir l'ASL telle qu'on la connaît aujourd'hui.

De notre côté de la frontière, en 1830, le gouvernement du Bas-Canada charge l'instituteur Ronald MacDonald de l'enseignement aux élèves sourds. Ce dernier ira se former à l'école de Gallaudet et de Clerc au Connecticut, puis ouvrira une école à Québec. En raison de l'instabilité politique de l'époque et du manque de subventions subséquentes de l'État, cette première école pour les Sourds devra cependant fermer peu après son ouverture. En 1840, Ignace Bourget devient évêque de Montréal. Préoccupé par le manque



Pamela Witcher, *Langue des signes, nos racines. Les enfants sourds, notre avenir*, 2004, huile sur toile. 51 x 40,5 cm

de ressources pour les enfants sourds, il aidera les Clercs de Saint-Viateur et les Sœurs de la Providence à fonder les instituts des sourds-muets et des sourdes-muettes à Montréal. Les Clercs enseigneront principalement la LSF puisque l'Institut était sous les rênes d'un directeur sourd, Joseph-Marie Young, venu de France. Pour les filles, par contre, les signes utilisés par les Sœurs de la Providence sont fortement influencés par l'ASL des États-Unis de cette époque, les Sœurs s'inspirant des méthodes pédagogiques des instituts américains avec lesquels elles étaient en relations. Les contacts entre les garçons sourds et les filles sourdes, chacun avec ses distinctions linguistiques, ont mené à la naissance de la LSQ.

D'autres langues des signes ont aussi influencé la LSQ, telles que la BSL et la langue des signes maritime (MSL), qui était fortement utilisée dans les provinces atlantiques à l'époque. Autrement dit, les langues des signes évoluent naturellement, comme toute langue vivante, et elles continuent d'évoluer aujourd'hui.

La LSQ est décomposable en unités minimales

Comme le français et d'autres langues orales, les langues des signes telles que la LSQ peuvent être décomposées en unités minimales principales qui ne portent pas de sens en soi. Plutôt que de reposer sur la combinaison de différents sons, le sens en langue des signes est exprimé par le choix d'une configuration manuelle, d'un lieu d'articulation et d'un mouvement pour faire naître un signe. Prenons pour exemple le signe qui signifie « bonbon ». Ce signe comprend trois constituants structurels principaux : 1) la configuration manuelle, où l'index est ouvert tandis que les autres doigts et le pouce sont fermés ; 2) le lieu d'articulation, qui est à côté du menton ; 3) le mouvement, qui consiste à toucher deux fois le côté du menton avec le bout de l'index, de manière courte et répétée. C'est la combinaison de ces trois constituants structurels qui nous donnent le signe « bonbon » en LSQ. Si on modifie un de ces constituants structurels, cela donnera un signe différent. Par exemple, si on change le lieu d'articulation en utilisant le côté du cou plutôt que le menton, on exprime le concept « dépanneur » ou « épicerie ».

Ces simples exemples dissipent l'idée largement répandue que les langues des signes sont une forme de pantomime, bien qu'il y ait en effet quelques signes qui sont basés sur l'iconicité. « Chat », par exemple, est exprimé par un signe utilisant une forme qui renvoie aux moustaches félines, tandis qu'« éléphant » est représenté par sa trompe. L'iconicité est présente seulement dans certains signes du lexique de la LSQ. Par ailleurs, l'iconicité dans les signes pour les animaux n'est pas toujours la même d'une langue des signes à l'autre. Certaines pourraient représenter la même partie d'un animal avec des constituants structurels distincts ou d'autres parties de l'animal, par exemple les oreilles de l'éléphant plutôt que la trompe.

Par ailleurs, en LSQ comme dans d'autres langues des signes, les signeurs utilisent également l'espace devant leur corps, dans lequel ils peuvent « localiser » les sujets et les objets syntaxiques. Par exemple, pour la phrase « Marie donne le livre à Pierre », le signeur peut placer « Pierre » (la personne vers qui l'action est dirigée) dans un locus à sa gauche et « Marie » (la personne qui

fait l'action) à sa droite. La forme du signe « donner » est ainsi modifiée pour montrer qui fait l'action en utilisant le mouvement entre le locus à la droite, où Marie est située, vers la gauche pour indiquer vers qui l'acte de donner est dirigé (Pierre). L'espace devant le signeur joue donc un rôle majeur dans la construction des phrases dans une langue des signes. La construction de la phrase peut devenir plus complexe à mesure que les concepts utilisés se diversifient en utilisant le positionnement des articulateurs (la tête, le tronc et le regard) qui interviennent dans la construction des phrases complexes. Les chercheurs sur la LSQ et d'autres langues des signes continuent à ce jour d'identifier les différentes fonctions des articulateurs dans la structure linguistique.

Les langues des signes évoluent naturellement, comme toute langue vivante, et elles continuent d'évoluer aujourd'hui.

Par ailleurs, il faut savoir qu'il existe des variations régionales au sein même de la LSQ (ainsi qu'au sein d'autres langues des signes). Les signeurs peuvent en effet identifier l'« accent » et la provenance d'un autre signeur à partir des variations lexicales (l'utilisation d'un signe distinct dans une région) ou des variations dans l'emploi des constituants structurels (une configuration manuelle, un lieu d'articulation ou un mouvement). De plus, il y a aussi des variations intergénérationnelles et, comme dans d'autres langues orales ou signées, la communauté LSQ connaît des débats sur les néologismes à accepter ou pas.

Statut officiel des langues des signes

Quelques pays à travers le monde ont reconnu les langues des signes en leur attribuant différents statuts. Par exemple, la BSL a été attestée comme la langue de la communauté sourde par le gouvernement du Royaume-Uni en 2003, mais cette reconnaissance n'a pas de portée juridique (sauf pour l'Écosse, qui a légalement reconnu la BSL en 2017). En Hongrie, la langue des signes hongroise est constitutionnellement reconnue et la culture liée à cette langue fait partie de la culture nationale. Au Canada, l'ASL est reconnue comme langue minoritaire dans quelques provinces : c'est le cas au Manitoba (depuis 1988), en Alberta (depuis 1990) et en Ontario (depuis 1993). Dans le cas de cette dernière province, l'ASL et la LSQ bénéficient d'un statut de langue d'enseignement pour les élèves sourds.

Au Québec, il n'y a aucune reconnaissance officielle de la LSQ, mais des groupes communautaires cherchent à sensibiliser les élus et le gouvernement à cet enjeu depuis de nombreuses années. Par ailleurs, si le gouvernement de Justin Trudeau a indiqué en 2016 son intention de reconnaître l'ASL et la LSQ comme langues officielles au Canada aux côtés de l'anglais et du français, il reste à voir si cette reconnaissance arrivera avant les élections fédérales de 2019. ©